



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 23 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le dix-sept mars deux mil vingt et un, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Bérénice AMOURETTE, Annick BEURAIN, Patrick BOULIER, Antoine BRUMENT, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE, Florent BUSSY, Frédéric CANTO, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Yoann COLLIN, Olivier DE CONIHOUT (jusqu'à la question n°4), Marie-Laure DELAHAYE, Luc DESMAREST, Bénédicte JOURDAIN-THERIN (suppléante de Isabelle DUBUFRESNIL), Jean-Henri DUFILS, Marie-Laure DUFOUR (jusqu'à la question n°2), Maryline FOURNIER, Dominique GARCONNET, François GARRAUD, André GAUTIER, Pascale GUILBERT, Brigitte HAMONIC, Sarah KHEDIMALLAH, Nicolas LANGLOIS, François LEFEBVRE, Daniel LEFEBVRE, Laëtitia LEGRAND, Christophe LOUCHEL, Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Annie OUVRY, Nathalie PARESY, Dominique PATRIX, Annie PIMONT, Isabelle POULAIN, Patricia RIDEL, Stéphanie ROBY, Guy SENEAL, Véronique SENEAL, Frédéric WEISZ.

Absents : Louis-Armand DE BEJARRY, Olivier DE CONIHOUT (à partir de la question n°5), René DESPREZ (donne procuration à Bérénice AMOURETTE), Isabelle DUBUFRESNIL (suppléée par Bénédicte JOURDAIN-THERIN), Marie-Laure DUFOUR (à partir de la question n°3), Jean-Claude GROUT (donne procuration à Marie-Laure DELAHAYE), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Imelda VANDECANDELAERE (donne procuration à Patrick BOULIER).

Secrétaire de séance : Jean-Jacques BRUMENT.

- **Monsieur Jean-Jacques BRUMENT a été désigné secrétaire de séance,**
- **Le compte-rendu des décisions a été approuvé à l'unanimité,**
- **Ordre du jour :**

INSTANCES – Rapporteur : M. Alain MARATRAT

- **23-03-21/01 – Rapport d'orientations budgétaires pour 2021**

Il a été pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2021 du budget principal et des budgets annexes et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes.

Il a été adopté, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : Marie-Laure DUFOUR ; 3 abstentions : Jean-Jacques BRUMENT, André GAUTIER, Annie OUVRY), les orientations budgétaires 2021 sur la base du rapport d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes tel que joint à la délibération.

MOTION – Rapporteur : M. Nicolas LANGLOIS

- **23-03-21/02 – MOTION – NON AU PROJET « HERCULE »**

Il a été adopté, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : Olivier DE CONIHOUT), la motion appelant le Gouvernement à abandonner le projet « Hercule » de démantèlement d'EDF.

INSTANCES – Rapporteur : Monsieur le Président

- **23-03-21/03 – Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage – Désignation du représentant suppléant de Dieppe-Maritime**

Il a été décidé, à l'unanimité, de désigner M. Frédéric CANTO représentant suppléant de Dieppe-Maritime au sein de la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage.

- **23-03-21/04 – Adhésion à l'association Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) et désignation du représentant de Dieppe-Maritime**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 vote blanc : Olivier DE CONIHOUT), de désigner M. Florent BUSSY représentant de Dieppe-Maritime aux instances de l'association Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES).

AMENAGEMENT – Rapporteur : M. François LEFEBVRE

- **23-03-21/05 – Rapport 2019-2020 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)**

Il a été pris acte du rapport 2019-2020 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

- **23-03-21/06 – Application du droit des sols – Remboursement par Dieppe-Maritime aux communes non suivies par l'Etat d'une partie des frais engagés en 2021**

Il a été acté, à l'unanimité, le principe d'un remboursement par Dieppe-Maritime aux communes non suivies par l'Etat d'une partie des frais engagés pour l'application du droit des sols à hauteur de 1€ par habitant, soit un total de 17 745 €.

La dépense correspondante sera inscrite sur le budget principal de Dieppe-Maritime pour 2021.

HABITAT – Rapporteur : M. François LEFEBVRE

- **23-03-21/07 – Programmation 2021 des logements locatifs sociaux**

Il a été approuvé, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : Isabelle POULAIN), la programmation 2021 de construction de logements locatifs sociaux comme suit :

Maître d'Ouvrage	Commune	Intitulé de l'opération	nbre PLUS	nbre PLAI	nbre PLS	nbre PSLA	TOTAL
CAP SOLIDARITE	DIEPPE	Rue Jules Porte			2		2
HABITAT 76	ARQUES-LA-BATAILLE	Lotissement AMEX	4	2		4	10
HABITAT 76	SAINT-AUBIN-SUR-SCIE	Chemin du Val Gosset	8	4			12
HABITAT 76	MARTIN- EGLISE	Plein soleil	12	6			18
SCI Domaine de Calmont	ARQUES-LA-BATAILLE	Hameau de Calmont			2		2
SODINEUF HABITAT NORMAND	ROUXMESNIL-BOUTEILLES	Les Côteaux	10	5			15
SODINEUF HABITAT NORMAND	ROUXMESNIL-BOUTEILLES	Les 3 chênes	5	3			8
SODINEUF HABITAT NORMAND	ROUXMESNIL-BOUTEILLES	Secteur du plateau	11	5			16
TOTAL			50	25	4	4	83

Cette programmation n'engage pas financièrement Dieppe-Maritime, les opérations devront recevoir l'agrément de l'Etat et rentrer dans le budget du PLH.

Monsieur le Président ou le Vice-président en charge de l'Habitat a été autorisé à signer les décisions d'attribution des aides de l'Etat après instruction par les services de l'Etat/DDTM des dossiers techniques et financiers adressés par les bailleurs ainsi qu'à procéder à la liquidation et au mandatement des aides ainsi attribuées.

Les crédits sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

EAU/ASSAINISSEMENT – Rapporteur : Mme Annie PIMONT

- **23-03-21/08 – Dérogations au repos dominical 2021 – Demandes des communes de Dieppe, Saint-Aubin-sur-Scie et Offranville**

Il a été décidé, à l'unanimité, de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les financements les plus élevés possibles.

Monsieur le Président a été autorisé à signer toutes les conventions à intervenir.

PATRIMOINE – Rapporteur : M. Christophe LOUCHEL

- **23-03-21/09 – Restructuration énergétique et fonctionnelle du bâtiment dit « Clémenceau », sis 2 boulevard Clémenceau à Dieppe, en Hôtel d'agglomération**

Il a été acté, l'unanimité des suffrages exprimés (1 voix contre : Bénédicte JOURDAIN-THERIN) :

- la restructuration en Hôtel d'agglomération du bâtiment « Clémenceau » pour un montant estimé à environ 7 M€ HT hors foncier,
- l'engagement des études relatives à l'opération, dont les études de maîtrise d'œuvre dont le montant est estimé à 700 000 € HT,
- l'inscription de ce projet aux contrats partenariaux en cours et à venir sur le territoire,
- le principe de solliciter l'ensemble des financeurs potentiels au titre de ce projet afin de conforter son plan de financement et de déposer les dossiers de demande de financement correspondants.

M. le Président a été autorisé à signer tout acte afférent à ces démarches.

- **23-03-21/10 – Zone d'activités de l'Octroi à Martin-Eglise – Désaffectation et déclassement d'une parcelle du domaine public communautaire en vue de sa cession**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la désaffectation et le déclassement du domaine public communautaire de la parcelle cadastrée section AB n° 191, d'une contenance de 330 m², en vue de sa cession par la commune de Martin-Eglise.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout acte afférent à ce projet.

POLTIQUES DURABLES – Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

- **23-03-21/11 – Rapport Développement Durable 2020 et perspectives 2021**

Il a été pris acte de la présentation du Rapport du Développement Durable 2020 de Dieppe-Maritime.

- **23-03-21/12 – Maison de la Rénovation – Convention avec la Région 2021-2023 – Dispositif Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à signer la convention proposée par la Région relative à la mise en place du dispositif SARE et encadrant son financement et tout autre document afférent.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

- **23-03-21/13 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2019**

Il a été pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets relatif à l'année 2019.

SANTE – Rapporteur : M. Nicolas LANGLOIS

- **23-03-21/14 – Convention de partenariat pour la prise en charge financière du gardiennage du centre COVID-19 de Dieppe entre Dieppe-Maritime, Falaises du Talou, Terroir de Caux et la ville de Dieppe**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'approuver la participation financière de Dieppe-Maritime pour le gardiennage du centre COVID-19 de Dieppe à hauteur de 16 807,05 €.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention fixant les modalités de partenariat de la prise en charge financière du gardiennage du centre COVID-19 de Dieppe et tout autre document afférent.

La dépense en résultant sera inscrite au budget annexe du Centre de Santé Intercommunal.

- **23-03-21/15 – CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL -- Demande de subvention auprès des partenaires pour la construction du futur Centre de Santé Intercommunal**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Jean-Jacques BRUMENT), d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des partenaires pour demander les subventions possibles à la construction du Centre de Santé Intercommunal et de demander un démarrage anticipé de l'opération de construction.

Monsieur le Président a été autorisé à signer les conventions à venir et autres documents afférents.

FINANCES – Rapporteur : M. le Président

- **23-03-21/16 – BUDGET PRINCIPAL 2021 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : André GAUTIER), de déclarer irrécouvrables et d'admettre en non-valeur les créances désignées ci-dessous :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant	Justification d'admission en non-valeur
2016	T-589	Inscription conservatoire : contentieux 2015-2016	134,10 €	NPAI et demande renseignement négative
2016	T-225	Inscription conservatoire 2014-2015	27,00 €	Poursuite sans effet
2015	T-431	Ecole de Musique 3 ^{ème} trim 2014-2015	41,95 €	Poursuite sans effet
2015	T-78	Inscription école de musique 2014-2015	43,00 €	Poursuite sans effet
2016	T-575	Inscription conservatoire contentieux 2015-2016	38,56 €	Poursuite sans effet
2016	T-232	Inscription conservatoire : 2014-2015	43,77 €	Poursuite sans effet
2016	T-580	Inscription conservatoire 2015-2016	151,84 €	Poursuite sans effet
2016	T-723	Ecole de Musique 1 ^{ème} trim 2016-2017	6,88 €	Poursuite sans effet
2016	T-472	Ecole de Musique 3 ^{ème} trim 2015-2016	0,10 €	RAR inférieur seuil poursuite
Total			487,20 €	

- **23-03-21/17 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2021 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : André GAUTIER), de déclarer irrécouvrables et d'admettre en non-valeur les créances désignées ci-dessous :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant	Justification d'admission en non-valeur
2016	T-62	PFAC STE MARGUERITE/MER TRAVAUX DU 10/03/2014	708,34 €	NPAI et demande renseignement négative
2019	T-86	PFAC 5 RUE DR HUSSON OFFRANVILLE	0,02 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-104	PFAC 1 IMPASSE DES CANADIENS TOURVILLE/ARQUES	0,30 €	RAR inférieur seuil poursuite
Total			708,66 €	

- **23-03-21/18 – BUDGET SPANC 2021 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : André GAUTIER), de déclarer irrécouvrables et d'admettre en non-valeur les créances désignées ci-dessous :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant	Justification d'admission en non-valeur
2016	T-62	Redevance CTRL Fonctionnement ANC 2016-F-15	95,70 €	Poursuite sans effet
2017	T-50	Contrôle fonctionnement du 19/06/17 2017-F-11	95,70 €	Poursuite sans effet
Total			191,40 €	

- **23-03-21/19 – BUDGET EAU 2021 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : André GAUTIER), de déclarer irrécouvrable et d'admettre en non-valeur la créance désignée ci-dessous :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant	Justification d'admission en non-valeur
2015	T-62	Redevance antenne relais 2015 - Offranville	124,07 €	Poursuite sans effet
Total			124,07 €	

- **23-03-21/20 – BUDGET TRANSPORTS 2021 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : André GAUTIER), de déclarer irrécouvrables et d'admettre en non-valeur les créances désignées ci-dessous :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant	Justification d'admission en non-valeur
2019	T-44	Participation transports scolaires – 2 ^{ème} trim 2018/2019	39,00 €	NPAI et demande renseignement négative
2019	T-101	Participation transports scolaires – 3 ^{ème} trim 2018/2019	13,00 €	NPAI et demande renseignement négative
2017	T-44	Participation transports scolaires – 2 ^{ème} trim 2016/2017	39,00 €	Poursuite sans effet
2017	T-99	Participation transports scolaires – 3 ^{ème} trim 2016/2017	39,00 €	Poursuite sans effet
Total			130,00 €	

• **23-03-21/21 – BUDGET DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2021 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : André GAUTIER), de déclarer irrécouvrables et d'admettre en non-valeur les créances désignées ci-dessous :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant	Justification d'admission en non-valeur
2013	T-628	AGORA	50,00 €	Poursuite sans effet
2018	T-548	Redevance spéciale	18,28 €	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-664	Redevance spéciale	836,81 €	Poursuite sans effet
Total			905,09 €	

• **23-03-21/22 – BUDGET DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2021 – Admission en non-valeur des créances éteintes**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : André GAUTIER), de déclarer irrécouvrables et d'admettre en non-valeur les créances désignées ci-dessous :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant	Justification d'admission en non-valeur
2012	T-687	Redevance spéciale	75,98 €	Insuffisance d'actif
2013	T-712	Redevance spéciale	78,26 €	Insuffisance d'actif
2014	T-620	Redevance spéciale	83,74 €	Insuffisance d'actif
2015	T-624	Redevance spéciale	83,74 €	Insuffisance d'actif
2018	T-818	Redevance spéciale	1 995,40 €	Insuffisance d'actif
2019	T-754	Redevance spéciale	1 289,20 €	Insuffisance d'actif
2014	T-749	Redevance spéciale	1 098,93 €	Insuffisance d'actif
2015	T-628	Redevance spéciale	1 112,34 €	Insuffisance d'actif
2018	T-731	Redevance spéciale	227,80 €	Insuffisance d'actif
2019	T-704	Redevance spéciale	11,80 €	Insuffisance d'actif
2020	T-502	Redevance spéciale	33,40 €	Insuffisance d'actif
2016	T-218	Valorisation du Plastique	954,24 €	Plan de cession
Total			7 044,83 €	

RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur : M. le Président

• **23-03-21/23 – Mise à jour du règlement intérieur relatif aux agents de Dieppe-Maritime**

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : André GAUTIER), le règlement intérieur du personnel de Dieppe-Maritime modifié et annexé à la délibération.

• **23-03-21/24 – Validation et mise en œuvre du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) de Dieppe-Maritime**

Il a été approuvé, à l'unanimité, le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération.

Dieppe-Maritime s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les documents correspondants.

- **23-03-21/25 – Mise à jour du règlement de formation relatif aux agents de Dieppe-Maritime**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la mise à jour du règlement de formation abrogeant ainsi le précédent règlement. Les crédits seront inscrits aux budgets respectifs des déchets ménagers et principal.

- **23-03-21/26 – Modification du tableau des effectifs**

Il a été décidé à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement du contrat de l'agent en charge de la mission relatif au PLPDMA et à l'accompagnement par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une durée d'un an supplémentaire,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée suivant les dispositions de l'article 3-3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et dont la rémunération est fixée à l'indice majoré 519 et de lui attribuer le régime indemnitaire adopté par l'assemblée délibérante,
- d'approuver le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir le poste permanent à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 6 heures 30 hebdomadaires par semaine pour effectuer les missions de chef de chorale au sein de l'école de musique Francis POULENC,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée suivant les dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et dont la rémunération est fixée à l'indice majoré 362 de la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe et de lui attribuer le régime indemnitaire adopté par l'assemblée délibérante,
- d'approuver la création d'un poste permanent à temps complet, au grade d'agent de maîtrise,
- d'approuver, en cas de candidatures infructueuses, le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir le poste permanent à temps complet d'agent de maîtrise,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée suivant les dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dont la rémunération est fixée à l'indice majoré 369 et de lui attribuer le régime indemnitaire adopté par l'assemblée délibérante,
- de supprimer :
 - le poste non permanent de catégorie B en accroissement temporaire d'activité,
 - l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint à compter du 1^{er} mai, date à laquelle, l'agent cessera ses fonctions suite au départ en retraite,
 - le poste permanent à temps complet de Directeur territorial, grade d'origine de l'agent actuellement détaché dans l'emploi fonctionnel de DGA.
- d'inscrire les crédits aux budgets principal et déchets ménagers et assimilés.

- **23-03-21/27 – Remboursement au réel des frais de repas exposés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service et taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement**

Il a été approuvé, à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre : André GAUTIER, Annie OUVRY), l'instauration d'un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire ainsi que les nouveaux taux de remboursement des frais d'hébergement.

- **23-03-21/28 – Convention de mise à disposition de la Mission Fonds Européens de Dieppe-Maritime au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Dieppe Pays Normand**

Il a été décidé à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Jean-Jacques BRUMENT) :

- de retirer la délibération n°08-12-20/63 du 8 décembre 2020,
- de répartir les modalités de financement entre la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise et le PETR Dieppe Pays Normand suivant la grille de répartition des dépenses précisée ci-dessus,
- de prévoir l'annualisation de ce remboursement par le PETR Dieppe Pays Normand à Dieppe-Maritime suivant les modalités précisées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir pour le bon déroulement de cette mise à disposition,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

- **23-03-21/29 – ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES – Convention de mise à disposition de moyens humains par le Sydempad au profit de Dieppe-Maritime**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Jean-Jacques BRUMENT), d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de moyens humains par le Sydempad au profit de Dieppe-Maritime et tout autre document y afférent.

La dépense en résultant sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime.

→ **L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h15.**



Le Président,

Patrick BOULIER